

Service Veille et Sécurité Sanitaire et  
Environnementale des Vosges

Affaire suivie par : Christophe LANGEVIN  
Téléphone : 03 83 39 30 30  
Courriel : [ARS-GRANDEST-DT88-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DT88-VSSE@ars.sante.fr)

Epinal, le 26 juillet 2024

MADAME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
HAUTES VOSGES

24, rue de la 3ème DIA

88310 CORNIMONT

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé.

### MAIRIE DE BRESSE (LA)/CCHV

Prélèvement : 00184198  
Unité de gestion : 0333 MAIRIE DE BRESSE (LA)/CCHV  
Installation : 001652 STATION VOLOGNE LA BRESSE (TTP)  
Point de surveillance : 0000000353 SORTIE STATION VOLOGNE  
Commune : BRESSE (LA)  
Localisation exacte : ROBINET SORTIE RESERVOIR

Prélevé le : lundi 22 juillet 2024 à 08h26  
par : EUROFINS, ROLIN VALENTIN  
Type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE  
PRODUCTION

Analyses effectuées par : EUROFINS HYDROLOGIE EST 5401  
Type de l'analyse : P1EC Référence laboratoire : 24M066688-008

Mesures terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	11,2 °C				25,00
Température de l'air	13,0 °C				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
Chlore total	0,42 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore libre	0,40 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore combiné	<0,05 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

### Commentaires

Résultats d'analyses	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,1 NFU				2,00
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bactéries aérobies revivifiables à 22°- 68h	1 n/mL				

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

Agence Régionale de Santé Grand Est - Délégation Territoriale des Vosges - 1 quartier de la Magdeleine - CS 61 019 - 88 060 EPINAL Cedex 09 -  
Standard : 03 83 39 30 30 [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Résultats d'analyses	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bactéries aérobies revivifiables à 36°- 44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	<b>4</b>			1,00	2,00
Titre hydrotimétrique	8,0 °f				
Hydrogénocarbonates	93,1 mg/L				
CO2 libre calculé	2,04 mg/L				
Titre alcalimétrique complet	7,6 °f				
Carbonates	<0,3 mg(CO3)/L				
Essai marbre TAC	7,90 °f				
Essai marbre TH	8,40 °f				
pH d'équilibre à la t° échantillon	8,41 unité pH				
Titre alcalimétrique	<0,5 °f				
Anhydride carbonique agressif	1,23 mg(CO2)/L				
Ecart entre pH initial et pH à l'équilibre	0,46 unité pH				
<b>MINERALISATION</b>					
Chlorures	8,5 mg/L				250,00
Sulfates	3,2 mg/L				250,00
Calcium	28 mg/L				
Potassium	<0,5 mg/L				
Conductivité à 25°C	<b>190</b> µS/cm			200,00	1 100,00
Sodium	6,4 mg/L				200,00
Magnésium	2,5 mg/L				
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>					
Carbone organique total	0,7 mg(C)/L				2,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L		0,10		
Nitrates (en NO3)	1,3 mg/L		50,00		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,03 mg/L		1,00		
Orthophosphates (en PO4)	0,104 mg(PO4)/L				
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>					
Fluorures mg/L	0,12 mg/L		1,50		

## Conclusion sanitaire sur l'ensemble des résultats

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.

**Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Grand Est et  
par délégation  
P/La Déléguée territoriale  
l'Adjointe à la Déléguée Territoriale**



Sophie GUERY